

Lettre aux membres du Comité et du Conseil du plat de France Galop concernant l'Arc de Triomphe

Chers collègues du Comité de France Galop,
Chers amis du Conseil du plat,

Je souhaite préciser à vos yeux la position qui est la mienne concernant la modification des conditions de courses du Prix de l'Arc de Triomphe dont le Conseil d'Administration a « approuvé le principe » pour une application dès 2027. Des échanges en visioconférence comme celui que nous avons eu le 16 juillet entre membres du Comité ne m'ont pas paru adaptés eu égard à l'ampleur du sujet de l'ouverture aux hongres d'une course phare se disputant depuis 1920. Cette position rédigée vise à mieux faire comprendre mon analyse et le conseil que je souhaite adresser au CA.

En préambule, et comme cela a été dit à plusieurs reprises le 16 juillet, les positions des uns et des autres sont sincères et il ne peut être question de lancer des procès d'intention. La question est trop importante pour cela.

L'Arc et le Le Marois, deux joyaux hérités à chérir

Il m'a semblé que la proposition relevait d'une intention de valoriser davantage la course de Longchamp. Des considérations basées sur la valeur handicap des chevaux à l'arrivée – le *rating* exprimé en livres de 453 grammes, établi en fin d'année par un panel de handicapeurs internationaux en serait la mesure. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'une commission d'experts, aussi compétents qu'ils puissent être, peut être la finalité des programmes du haut niveau : la compétition et même chacune des compétitions me semble bien supérieure à des jugements techniques administratifs.

Le programme des groupes 1 européens propose deux courses réservées aux reproducteurs en dehors des groupes 1 de 2 ans, des classiques (et du prix Jean Prat) : ce sont le Prix Jacques Le Marois et le Prix de l'Arc de Triomphe. Ces deux courses ne posent pas de problème de partants ; leur sélectivité et leur prestige sont incontestés. En quelque sorte, ce sont deux joyaux que notre génération a reçu en héritage et que nous devons choyer et cultiver. L'un comme l'autre ne gagnerait rien à se muer en confrontation entre chevaux d'élevage et spécialistes, castrés pour engager des carrières de hongres en courses.

Des étalons d'exception, en moyenne tous les 10 ans

Dans le débat, outre la valeur handicap théorique, un prétendu échec de l'Arc à sélectionner des reproducteurs de premier plan est avancé. Il est vrai que notre championnat connaît régulièrement des séries de victoires de femelles, mais cela fixe justement la valeur des générations. En tout état de cause, depuis sa création en 1920, l'Arc de Triomphe a sélectionné en moyenne environ un étalon de haut niveau tous les dix ans : Ksar (1921 et 1922), Djebel (1942), Tantième (1950 et 1951), Ribot (1954 et 1955), Vaguely Noble (1968), Mill Reef (1971), Rainbow Quest (1985), Montjeu (1999), Sea the Stars (2009). Le score ne faiblit pas vraiment même s'il demande du recul pour être jugé. Si Ace Impact est un étalon du même niveau qu'il a été cheval de courses, il est candidat à prendre la suite. Les femelles elles-mêmes ne font pas tâche, à commencer bien sûr par Urban Sea (1993), à la descendance exceptionnelle, notamment via ses fils Sea The Stars et Galileo, ou la merveilleuse Zarkava (2008), qui affiche tout de même dans sa descendance 6 gagnants de groupes 1.

L'argument avancé énonçant que le palmarès des reproducteurs de l'Arc de Triomphe serait maigre ne tient pas la distance. Il me paraît même regrettable d'y chercher une raison de renoncer plutôt que de trouver à valoriser encore l'épreuve.

Enfin, l'idée que l'ouverture aux hongres serait moderne semble cuiseuse: on castrait les chevaux sous l'Antiquité, sans doute avant. On a même castré des hommes, pour maintenir la qualité de leur voix ou la sécurité des harems.

Le statut de la course est en question

Pourquoi changer ce qui marche et va bien quand France Galop doit régler tant d'autres problèmes, y compris en matière de programmes ? Améliorer le *rating* de la commission des handicapeurs en ouvrant la course aux hongres aurait un prix bien lourd.

D'autres l'ont dit mieux que moi: on ne castré pas un cheval par plaisir. L'objectif est de l'entraîner plus facilement, de gommer des tares physiques ou de caractère, de le faire progresser et durer plus longtemps.

Ouvert aux hongres, l'Arc de Triomphe sortirait du circuit de la sélection européen et favoriserait des stratégies d'écuries de hongres. Une tendance qui existe déjà quand on constate que des écuries servant des élevages classiques ont accéléré les opérations de castration.

On a bien compris que la décision de castrer vise une amélioration des performances; on ne castré pas les chevaux pour autre chose. Le résultat peut être au rendez-vous et des hongres de grande qualité réalisent des performances enthousiasmantes qui justifient leur reconnaissance. Ils ont un programme pour cela. Justement, la conséquence logique pour l'Arc serait que la course devienne une course avec de nombreux hongres spécialistes de ce type d'épreuves, puisqu'ils sont destinés à courir tant qu'ils ont la qualité quand les animaux d'élevage doivent aller au haras.

Le statut de la course est en question. Aujourd'hui, nos deux joyaux ont leur prestige propre. L'Arc banalisé au sein des groupes 1 d'automne et d'hiver – qui proposent de belles opportunités aux hongres- serait finalement dévalué : c'est la dotation qui fera la différence dans ce programme d'octobre à mars. Face aux courses ouvertes du Proche-Orient, d'Asie, d'Amérique du Nord et peut être d'Océanie, nous n'avons aucune chance d'être les mieux disants en matière d'allocations, quand aujourd'hui le prestige nous protège. Quand le changement de distance du prix du Jockey Club a valorisé l'Arc sa sortie du cycle classique européen risque de le ravalier.

Ouvrir le débat et l'étendre aux acteurs de la sélection de haut niveau

Encore une fois les uns et les autres sont de bonne foi. Mon analyse est cependant guidée par une connaissance intime et passionnée du programme classique. Aussi, en me souvenant que France Galop reste la Société d'Encouragement (des races de chevaux de Galop en France). Il me semble que cette analyse doit, comme d'autres, pouvoir s'exprimer dans un débat ouvert. Ce n'est pas faire un procès que de constater que «le principe» d'ouverture aux hongres a été retenu par le Conseil d'Administration de France Galop sans que des débats argument contre argument soient organisés sur le projet précis.

J'ajouterai que, comme dans toutes des décisions structurantes des entreprises, au-delà des actionnaires représentés dans les Conseils d'Administration, des salariés et des clients testés par la direction générale, il est de bonne procédure de consulter les parties prenantes (*stake holders* dans le jargon du management). Manifestement, le déroulé rapide n'a pas permis de présenter et discuter les choses face aux grands propriétaires et éleveurs français, européens et même japonais ou américains et australiens. Bien entendu aussi face aux entraîneurs préparant ou ayant préparé des chevaux pour

les grandes courses, en particulier pour nos deux joyaux, le prix Jacques le Marois et l'Arc de Triomphe. Certains ont pris la parole par voie de presse, mais ils méritent sans doute un débat structuré et pas simplement des échos disparates.

Trancher définitivement en 2027 après la recomposition des instances ne serait pas anormal

Ma conclusion est un conseil adressé au CA de France Galop. Le débat peut être ouvert, le Conseil devant bien sûr statuer en final. Mais la valeur de notre grande course d'automne peut mériter un peu de réflexion. L'application «du principe» dès 2027 pourrait être décalée. Ainsi, au moment de la redéfinition des instances de France Galop dans un an, ce pourra être un engagement des uns ou des autres. Si l'Arc 2027 devait être modifié, cela ne devrait pas empêcher le débat à l'automne : savoir si une ouverture aux hongres serait une parenthèse dans 107 ans d'histoire ou si l'évolution est confirmée.

Chers collègues et chers amis, je suis particulièrement conscient de l'importance des défis de financement que doit relever le Galop français et je m'exprime régulièrement à ce sujet: chacun comprend qu'il va falloir serrer les dents les 3 ans qui viennent. Mais, précisément, avec l'objectif de maintenir les actifs régionaux, nationaux et internationaux, qui sont le bien de tous les acteurs. Et l'Arc de Triomphe en est un.

Avec la certitude que les uns et les autres ne voulons que le bien commun, je vous souhaite un très bon été.

Hubert Tassin